

DEMANDE DE RACHAT PARTIEL OU TOTAL PAR VIREMENT BANCAIRE

Réf. Adhésion : _____

1 | JE SOUSSIGNÉ(E)

ADHÉRENT / ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M. M^{me}

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ Dept.:

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACT

Tél. : _____

E-mail : _____

CO-ADHÉRENT / CO-ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

M. M^{me}

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ Dept.:

Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACT

Tél. : _____

E-mail : _____

2 | JE SOUHAITE

EFFECTUER UN RACHAT PARTIEL⁽¹⁾ DE _____ € OU DU MAXIMUM AUTORISÉ⁽¹⁾

Documents à joindre⁽²⁾ : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'Adhérent (RIB)

⁽¹⁾ Minimum de 150 € par rachat partiel. Solde minimum du capital à conserver après rachat : 500 € pour maintenir l'adhésion. L'opération est effectuée au prorata du capital constitué sur chacun des supports. (sauf demande expresse).

Si l'option Gestion Profilée est en cours sur l'adhésion, le rachat partiel est obligatoirement désinvesti au prorata du capital constitué sur chacun des supports.

EFFECTUER LE RACHAT TOTAL

Documents à joindre⁽²⁾ : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'adhérent (RIB)

Certificat d'adhésion Épargne Retraite 2 Plus

Nota : En cas de rachat total, les sommes restant dues au titre d'avance(s), capital et intérêts compris, seront déduites du capital constitué avant règlement par l'assureur.

EFFECTUER DES RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS DE _____ €

Périodicité : Mensuelle (100 € minimum) Semestrielle (600 € minimum)

Trimestrielle (300 € minimum) Annuelle (1200 € minimum)

Documents à joindre⁽²⁾ : Photocopie d'une pièce d'identité de l'adhérent, en cours de validité

Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'adhérent (RIB)

MODIFIER UN PLAN DE RACHATS PARTIELS : Prendre en compte un nouvel organisme financier (joindre votre nouveau RIB)

Interrompre le plan

L'opération sera effectuée par virement bancaire (exclusivement sur un compte au nom de l'adhérent/assuré)

Signature en page 2 ▶▶

3 | OPÉRATIONS DE SORTIE DE FONDS

- Renonciation = ou > 10 K€
- Règlement de la prestation par virement vers l'étranger
- Emprunteur différent du souscripteur ou prêteur établi à l'étranger
- Rachat précoce = ou > 10 K€
- Rachat = ou > 150 K€ (unitaire ou en cumul sur 12 mois glissants. Le cumul s'apprécie par foyer fiscal)

PRÉCISER LE MOTIF DE L'OPÉRATION DE DÉSINVESTISSEMENT / DESTINATION DES FONDS

(ex : transmillions patrimoniale, couverture de prêt, acquisition immobilière)

Article 441-1 du Code Pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

4 | EN CAS D'IMPOSITION DES PRODUITS (voir dispositions fiscales en vigueur)

J'OPTE POUR

- la déclaration des produits (plus-values constatées) dans ma déclaration annuelle des revenus (IRPP).
- le prélèvement forfaitaire libératoire à la source.

Fait à : _____, le :

Adhérent / Assuré

Co-adhérent / Co-assuré

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion de votre demande. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et de l'assureur, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du service communication d'ASAC-FAPES.

Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, des informations peuvent être communiquées à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Dans le cadre de l'application des dispositions des articles L561-5 et L561-6 du Code monétaire et financier le recueil et/ou la communication d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est nécessaire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 8 rue Vivienne - 75002 Paris.

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1649 ter du Code général des impôts, le recueil et la communication d'informations à caractère personnel et liées à l'adhésion sont transmis par l'Assureur à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour alimenter le fichier des contrats d'assurance vie. Ces données sont également accessibles sur demande auprès du Centre des Impôts dont dépend son domicile.

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris - SAS au capital social de 2 688 393€ - RCS Paris B421 040 544 - Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement.